



La version que vous consultez n'est pas définitive. Ce programme peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**

Organisé par: **Faculté de théologie et d'étude des religions (THER)**

Sigle du programme: **RELI2M5**

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
Compétences et acquis au terme de la formation	3
Structure du programme	3
Programme	3
Programme détaillé par matière	3
Cours et acquis d'apprentissage du programme	6
Informations diverses	7
Conditions d'accès	7
Evaluation au cours de la formation	8

RELI2M5 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Cette formation sera ouverte en septembre 2025. L'inscription sera accessible prochainement.

Le master en enseignement (section 5) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 60 crédits. Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 2^e cycle obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme du master en enseignement (section 5) déterminent les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 5) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

Votre profil

- Vous souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur.
- Vous répondez aux conditions d'admission à ce programme

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation ;
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

RELI2M5 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Avec ses partenaires des hautes écoles associés à ce programme, l'intention de l'UCLouvain est de former des professionnels de l'enseignement à la fois instruits, créatifs, autonomes, prêts à travailler en équipe et engagés dans un projet démocratique pour l'École et pour la Société.

L'enseignant est appelé à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le Code de l'Enseignement du 3 mai 2019 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables que l'étudiant.e aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde et à ses transformations ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 5) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignant.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 5), totalisant 60 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 30 crédits sont pris en charge par l'Université et 30 crédits par les Hautes Écoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :

- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- recherche et intégration

RELI2M5 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026
- ⊙ Non organisé cette année académique 2025-2026 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2025-2026 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2025-2026 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊗ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

o Didactique et pédagogie (20 crédits)

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2101	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2102	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
⊗ MEISS2103	Pédagogie générale [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		[FR] [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕
○ LTHEO2420	Enseigner et apprendre la religion du tronc commun [C]		[FR] [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
○ LTHEO2230	Didactique de la religion - partie 1 [M]		[FR] [q1] [45h] [5 Crédits] ⊕
○ LTHEO2320	Didactique de la religion - partie 2 [M]		[FR] [q1] [30h+15h] [5 Crédits] ⊕

o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q2] [22.5h] [2 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q2] [22.5h] [2 Crédits] ⊕

o Un cours parmi :

⊗ LEISS2104	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à LLN en horaire de jour		[FR] [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2105	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à LLN en horaire décalé		[FR] [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] ⊕
⊗ MEISS2106	Communication en contexte scolaire [C] Cours dispensé à Mons en horaire décalé		[FR] [q1] [15h+15h] [5 Crédits] ⊕

o Stages (20 crédits)

○ LTHEO9030	Stage d'observation en religion du tronc commun (30 heures) et séminaire d'accompagnement [C]		[FR] [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕
-------------	---	--	-------------------------------

○ LTHEO9031	Stage long (90 heures) et séminaire d'accompagnement en religion [C]		10 [q1+q2] [52.5h] [15 Crédits] ⓘ
-------------	--	--	-----------------------------------

○ Recherche et intégration (5 crédits)

○ LEISS2900	Méthodologie des usages de la recherche [C] <i>Cours dispensé à LLN en horaire décalé</i>		10 [q1] [15h] [2 Crédits] ⓘ
○ LTHEO9033	Séminaire d'accompagnement du travail intégré et travail intégré [C]		10 [q1+q2] [] [3 Crédits] ⓘ

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

RELI2M5 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > [Conditions d'accès générales](#)
- > [Conditions d'accès spécifiques](#)
- > [Diplômés du 2° cycle universitaire](#)
- > [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- > [Procédures d'admission et d'inscription](#)

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

En vertu de l'art. 36 § 3 du décret : Pour les étudiants inscrits dans un deuxième cycle du cursus conduisant au grade de master en enseignement section 5 et qui sont en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur, les prestations effectuées dans le cadre de cette fonction peuvent être assimilées à des stages.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

NB février 2025 : L'inscription à cette formation sera ouverte prochainement.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».